



RÉGION ACADÉMIQUE  
BRETAGNE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Rennes, le vendredi 14 Septembre 2017

Le délégué académique à la formation  
professionnelle initiale et continue

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Rectorat

Délégation  
Académique  
A la formation  
Professionnelle  
Initiale et  
Continue

N/Réf. : DAFPIC/ REE  
Objet : Dispositifs pour développer l'esprit d'entreprendre

L'académie de Rennes a mis en place, depuis plusieurs années, des dispositifs qui, s'appuyant sur des intervenants professionnels, ont pour objectif le développement de l'esprit d'entreprendre.

Intégrées au parcours de formation des élèves, ils sont destinées à susciter l'initiative et l'envie d'entreprendre grâce à des pratiques pédagogiques innovantes et des formats variés. Ces actions mobilisent de nombreux partenaires du monde économique et professionnel qui accompagnent les jeunes au côté des enseignants.

Dans ce cadre, 2 dispositifs sont proposés dans l'académie de Rennes pour cette nouvelle année :

1. La « Mention Régionale Création d'Entreprise » permet aux **étudiants de BTS** et aux **élèves de Terminale** des lycées, de faire émerger, murir, construire un projet d'activité à travers un accompagnement personnalisé avec un tuteur issu du monde professionnel

La page sur le site de l'académie vous fournira plus d'information : <http://www.ac-rennes.fr/cid102799/mention-regionale-creation-d-entreprise-mrce.html>

2. Le concours « une Entreprise Dans Votre Lycée » fait découvrir à un groupe d'élèves encadré par leur enseignant, la démarche de projet en s'initiant à la création d'entreprise. Ils acquièrent ainsi des compétences relatives à l'investigation, à l'autonomie, à la mise en place d'initiatives et au travail en équipe.

La page sur le site de l'académie vous fournira plus d'information : <http://www.ac-rennes.fr/cid102744/une-entreprise-dans-votre-lycee.html>

Je souhaite souligner l'intérêt de ces dispositifs auprès des jeunes et de vos équipes enseignantes. Vous trouverez, aux adresses du site académique indiquées ci dessus, une présentation de chacune de ces opérations et tous les documents nécessaire dont le dossier de candidature.

Vous pouvez également prendre contact avec Monsieur Gilles Caignou, ingénieur pour l'école, en charge du suivi de ces dispositifs.

Je vous remercie de bien vouloir faire connaître au sein de vos établissements , à vos élèves ou étudiants et à leur enseignants, l'existence de ces dispositifs.

Paul QUENET

Copie : DDEC 22, DDEC 29, DDEC 35, DDEC 56,  
DASEN 22, DASEN 29, DASEN 35, DASEN 56,  
Mme Armelle FELLAHI, Doyenne des IA-IPR,  
M. Adil MAHMOUDI, Doyen des IEN-ET